

ANNEXE

**Cour
Pénale
Internationale**



Le Bureau du Procureur

**International
Criminal
Court**

The Office of the Prosecutor

Référence : OTP/051109/LMO-rr

Date : le 5 novembre 2009

Monsieur le Président,

En application de la norme 45 du Règlement de la Cour, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai déterminé, au vu de renseignements concernant des crimes relevant de la compétence de la Cour, qu'il existe une base raisonnable justifiant l'ouverture d'une enquête sur la situation en République du Kenya relativement aux violences postélectorales survenues en 2007-2008. J'ai donc l'intention de présenter une demande conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Statut d'ici le 1^{er} décembre 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

/signé/

Luis Moreno-Ocampo

Procureur

M. Sang-Hyun Song

Président

Cour pénale internationale

Copie :

Mme Silvana Arbia

Greffier